



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

véhicules électriques

Question écrite n° 8344

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le développement des véhicules agricoles électriques. Un bonus écologique a été instauré pour favoriser et soutenir les ventes de véhicules émettant le moins de CO₂. En conséquence, il lui demande s'il est dans les intentions du Gouvernement de mettre en oeuvre un bonus écologique pour soutenir la vente des véhicules agricoles électriques.

Texte de la réponse

Le dispositif de bonus-malus a été instauré à la fin 2007 afin de réduire significativement les émissions moyennes de CO₂ des véhicules particuliers neufs. Ces émissions, qui atteignaient encore 149 g CO₂/km en 2007, ont ainsi été réduites à 122,1 g CO₂/km fin octobre 2012. Le plan automobile, présenté par le Gouvernement le 25 juillet 2012, propose 8 leviers d'action pour développer la filière des véhicules décarbonés, dont l'un vise à soutenir davantage l'achat de véhicules toujours plus respectueux de l'environnement, en renforçant le dispositif de bonus-malus existant basé sur les émissions de CO₂. Cependant, ce dispositif ne vise actuellement que les véhicules particuliers, et non les autres catégories, notamment les véhicules agricoles. En effet, compte tenu des contraintes d'autonomie actuellement imposées par la technologie électrique, des améliorations sont encore nécessaires sur le plan de la recherche et du développement avant d'envisager des applications à grande échelle pour les véhicules agricoles. C'est pourquoi à ce stade, aucun dispositif spécifique de soutien à la vente des véhicules agricoles électriques n'est prévu.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8344

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6039

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2040